

EGLISE CATHOLIQUE ET GENS DE MER EN FRANCE (19^{ème}/20^{ème} SIECLE)

LA CREATION D'UN « MONDE MARITIME ».

Pourquoi l'Eglise a-t-elle voulu s'intéresser spécialement au « monde maritime » ? Parce que les marins sont des **gens à part** ... dans la Société et dans l'Eglise. Ils sont sur l'océan, loin de cette Eglise durant un laps de temps qui dépend du métier qu'ils exercent, des hommes qui ne partagent pas la vie des paroissiens de leur port d'attache.

De plus en France, les marins sont des **inscrits maritimes**, des Français qui font de la navigation maritime leur principal moyen d'existence.

Pour être en droit d'exercer la navigation, un certain nombre de conditions sont requises et l'intervention de l'administration maritime est continue de l'entrée à la sortie de la profession. Le marin reçoit un **fascicule** qui constitue pour l'administration un livret d'une valeur essentielle.

Cette juridiction spécifique joue ainsi un rôle décisif dans la création d'une mentalité collective des gens de mer. Elle contribue à différencier les inscrits maritimes des autres populations, des autres paroissiens.

A terre aussi les marins sont des **paroissiens originaux** : ils vivent souvent une existence qui les isole des autres habitants. Paysans et marins, étrangers les uns aux autres au sein d'une même paroisse, se regardent alors quelquefois en chiens de faïence. Ecrivains et observateurs des mœurs maritimes mettent en scène les marins dans un univers présenté souvent sous une forme idyllique, tragique, mythique : tout un imaginaire maritime romantique.



Nombreux et de plus en plus absents en raison du développement des techniques et de l'essor du commerce international, les marins deviennent **des groupes de marginaux**. Pour l'Eglise catholique, les marins et les populations côtières forment des ensembles particuliers dont elle a envisagé la prise en compte spécifique grâce à des paroisses à créer, à une fédération d'œuvres maritimes, et à la délimitation d'un pays de mission.

De **nouvelles paroisses** ? Des communautés maritimes existent près de la mer souvent hors du giron de l'église-mère, leurs habitants assistent difficilement aux exercices du culte lorsqu'elles sont trop éloignées du bourg. Ils ne peuvent se rendre facilement à la messe qui symbolise l'unité de la paroisse derrière son pasteur.

Les dossiers établis pour promouvoir une indépendance religieuse de ces populations maritimes, mettent ainsi d'abord la plupart du temps en avant la distance géographique entre l'église et la zone d'habitat des marins. Le 21 Floréal An XII, le maire de **Douarnenez** regrette que les marins-pêcheurs doivent se rendre à l'église paroissiale de **Ploaré** en pleine période de pêche à la sardine.

Un double mouvement entre des populations réclamant leur indépendance religieuse à la paroisse-mère, et le souhait du clergé de répondre à des besoins spécifiques, conduit à de nouvelles paroisses le long des côtes : **Tréboul** hors de Poullan en 1841, **Douarnenez** hors de Ploaré en 1875, **Pouldavid** hors de Pouldergat en 1880.

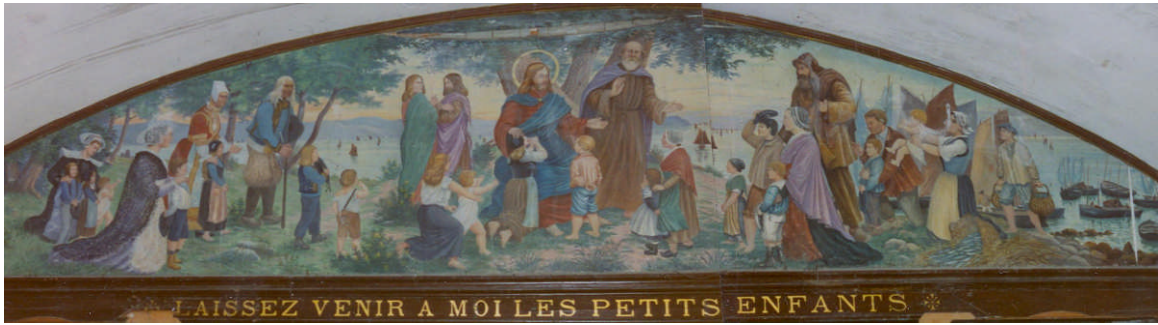
A la fin du 19^{ème} siècle existent aussi des **œuvres** éparses sur le littoral (l'abri du marin...) essayant de porter assistance à tous les marins. Il n'y a aucune coordination organisée entre elles et il faut attendre le premier quart du 20^{ème} siècle pour voir émerger les débuts d'une pastorale d'ensemble qui mènera à une **Fédération**. Les premiers efforts pour une coordination sont réalisés par un prêtre du diocèse de Bayeux, Alfred Bernard, curé de Port-En-Bessin. Il incarne les débuts de l'idée d'un apostolat maritime national et devient avec Eutrope Chardavoine le promoteur en 1925 de la **Fédération des Œuvres Catholiques Françaises pour Marins**.

Le pays des gens de mer devient donc un **pays de mission** dont l'évangélisation sera encouragée pour la propagation de la Foi. Une société de prêtres, les **Missionnaires de la Mer**, dont les statuts sont rédigés en février 1926, doit s'adresser à tous les gens de mer, à *"plus de 250 000 âmes françaises, et quelles âmes ! Pour la plupart vaillantes, généreuses, qui forment un immense troupeau sans pasteurs"*. La seconde moitié des années vingt voit la naissance de la JOC (Jeunesse Ouvrière Chrétienne). L'Eglise de France aura elle-aussi dès 1930 son mouvement de jeunesse dit d' "Action catholique", la **J.M.C., Jeunesse Maritime Chrétienne**. Son but : former de jeunes militants, chrétiens et marins, afin d'évangéliser le monde maritime.

En mars 1938, l'A.C.A., l'Assemblée réunissant les Cardinaux et les Archevêques de France, reconnaît l'existence d'un **milieu maritime dont elle délimite les frontières**.

Le rapport qui est présenté est le pas décisif dans la marche qui conduit à la délimitation du pays des gens de mer, englobant toutes les populations, les marins de la pêche et ceux du commerce, tous menacés de contamination par un communisme qu'une déclaration pontificale annonce comme *"intrinsèquement pervers"* (les Cols bleus militaires demeurent le domaine réservé des aumôniers de la Marine).

La répartition des "mondes" (ouvrier, agricole, étudiant, indépendant, maritime) entre mouvements de jeunesse (JOC, JAC, JEC, JIC, **JMC**) contribue aussi à délimiter concrètement les frontières d'un monde maritime pour l'Eglise catholique. Cette dernière va demeurer, au moins jusqu'à Vatican II, la ligne officielle de l'Eglise dans le monde maritime en France.



LES MISSIONNAIRES DE LA MER.

Durant la plus grande partie du 19^{ème} siècle, en France, c'est d'abord l'absence d'une pastorale spécifique aux marins, qui est le plus remarquable. Vers la fin du siècle certains clercs tentent cependant de s'adapter aux gens de mer en allant à leur rencontre, certains envisageant même la spécialisation de prêtres et de laïcs pour l'apostolat maritime. L'Action Catholique consacre l'idée de la formation de prêtres et de militants chargés de l'évangélisation des marins de la pêche et de ceux du commerce.

Le mouvement qui conduit à la reconnaissance des marins par l'Église, à la délimitation des frontières d'un monde maritime en 1938, aboutit donc à prévoir la formation **de missionnaires destinés à l'évangélisation de ce « pays »**.

Pendant longtemps, **recteurs et marins** n'ont pas fait bon ménage...Notamment sur le point d'achoppement du repos dominical ! La tension entre calendrier des marées et calendrier liturgique, symbolise bien le conflit entre gens de mer et Église catholique. Lorsque les sermons en chaire et les harangues sur les quais ne suffisent pas à juguler la profanation du dimanche, des associations voient le jour, comme celle de Saint-Joseph, à Douarnenez en 1881. Le clergé y demande l'engagement des marins-pêcheurs pour qu'ils cessent d'aller en mer le dimanche et aussi l'adhésion des mareyeurs qui ne doivent pas acheter le poisson le lundi matin.

L'éloignement des populations maritimes des comportements traditionnels n'implique pas obligatoirement leur abandon par le clergé. Des prêtres tentent de s'adapter aux populations vers lesquelles ils sont envoyés, ils deviennent de véritables **pasteurs maritimes**. Des prêtres inquiets vont se lancer dans la longue procédure qui doit mener à l'érection d'une nouvelle paroisse. En terre chrétienne et anticléricale comme à Douarnenez le dossier n'évolue pas rapidement.

La création également **d'œuvres maritimes chrétiennes** à l'initiative du clergé procède d'un vaste mouvement amorcé dès 1871, au lendemain de la Commune de Paris qui révèle à beaucoup la question sociale. De nombreux catholiques propagent les thèmes de l'action sociale chrétienne. A Douarnenez, animée par l'abbé Kerbaol, la **Confrérie Mariale**, avec médailles, statues, bannière, chaloupe processionnelle, est accompagnée d'un syndicat, d'une société de secours mutuels, d'une caisse d'assurance. En 1907, près de 600 marins se sont "embarqués" dans la confrérie.

Dans les années 1920, les principaux acteurs de l'apostolat maritime souhaitent la naissance de **missionnaires maritimes spécialisés**. Des hiérarques de la Marine nationale, officiers de haut rang souvent, comme l'amiral de Penfentenyo, souhaitent aussi voir des prêtres s'engager auprès des marins. En 1922, il souhaite la fondation de foyers ouverts aux marins de commerce en escale. L'élaboration, en 1926, d'un projet des statuts d'un corps de Missionnaires de la Mer, échoue.



C'est alors qu'un ancien officier de la Marine, le Dominicain **Louis-Joseph Lebre**t est touché par ces démarches : **des prêtres et des laïcs pour ce milieu**, et propose au 2^{ème} congrès d'apostolat maritime en 1929 : "*Formez parmi les jeunes matelots, une élite ardente, et la masse sera peu à peu soulevée par ce ferment*". La rencontre du père Lebre

t et de l'Action Catholique marque alors un tournant capital dans l'histoire du milieu maritime en France. À l'exemple des autres mouvements d'Action catholique dite "spécialisée", la **Jeunesse Maritime Chrétienne** doit former parmi les jeunes marins des militants chrétiens. La J.M.C. a un rôle particulièrement important. La Fédération Française des Syndicats Professionnels de Marins et son journal *la Voix du Marin*, est un des supports logistiques. Le projet sera dans un premier temps conduit par des prêtres spécialisés, avant qu'une élite chrétienne « indigène » ne prenne la relève. C'est la volonté d'élargir ce groupe d'aumôniers d'Action catholique qui va conduire à la fondation, en 1945, de

la Mission de la Mer. Par l'action de son supérieur, Jean-Marie Butel, cette Mission de la Mer est créée à la ressemblance d'un institut missionnaire pour la marine marchande française. Elle n'a pas de statut bien précis jusqu'à la création en 1951 de la Commission épiscopale maritime, mais on peut affirmer qu'elle fonctionne comme une quasi-congrégation religieuse.

Une génération Lebret : **des aumôniers d'action catholique** : depuis 1934, Louis-Joseph Lebre

t est en relation avec un certain nombre de prêtres des diocèses maritimes qu'il accueille à l'École de Saint-Malo. En 1938, une « promotion » de 10 prêtres de diocèses côtiers va suivre 8 mois de formation à l'apostolat intégral d'un milieu spécifique. Lorsqu'il quitte le monde maritime pour se consacrer à « Économie et Humanisme », le père Lebre

t peut reconnaître quelques succès, des institutions non-confessionnelles qui veulent permettre à l'homme de vivre mieux, lui donner la possibilité de réfléchir à la vie spirituelle et d'aboutir aussi à l'évangélisation du milieu : depuis les **Écoles d'Apprentissage Maritime** jusqu'aux **Comités locaux des Pêches**. Ceux qui croient en l'aspect évangélisateur de toute humanisation peuvent être satisfaits. Ceux qui n'assimilent pas le perfectionnement de la société au règne de Dieu peuvent être consolés par l'enthousiasme d'un nombre important de marins militants affichant fièrement leurs convictions religieuses sur tout le littoral.

DES PRÊTRES MARINS.

Un des regrets, en 1945, est toujours l'absence de prise sur le milieu de la marine de commerce, bien moins touché par toutes les initiatives issues du mouvement de Saint-Malo. Les structures n'y sont pas changées et les groupes JMC de jeunes marins de commerce n'existent presque pas. L'évangélisation de cette "région" est la hantise des responsables de l'Action catholique maritime. C'est la volonté d'élargir ce groupe d'aumôniers d'Action catholique qui va conduire à la fondation, en 1945, de la **Mission de la Mer**. Par l'action de son supérieur, **Jean-Marie Butel**, cette Mission de la Mer est créée à la ressemblance d'un institut missionnaire, pour la marine marchande. Elle n'a pas de statut bien précis jusqu'à la création en 1951 de la Commission épiscopale maritime, mais on peut affirmer qu'elle fonctionne comme une quasi-congrégation religieuse.

De 1942, date de la première session à Porquerolles, à 1952, 103 jeunes hommes participent aux sessions de recrutement de la Mission de la Mer, 65 manifestent le désir d'en devenir membres. Finalement, au début des années cinquante, ils sont une trentaine, originaires de 15 diocèses différents, à être considérés comme séminaristes ou jeunes prêtres de la Mission de la Mer. Cette génération doit prendre la relève de la "génération Saint-Malo". C'est ce que certains vont faire en devenant des **prêtres maritimes**.

Ils sont totalement au service des marins, ils sont aumôniers de ports, ils sont les pasteurs d'une communauté maritime, ils accueillent les marins en escale, ils visitent les blessés à l'hôpital, ils adaptent, amarinent la liturgie. Parfois ces prêtres maritimes vont également embarquer à bord d'un navire pour connaître les marins.

D'autres prêtres, moins d'une vingtaine, vont également embarquer à bord des navires mais cette fois-ci en tentant d'être à la fois prêtre et marin, non pas pour y vivre en prêtres maritimes, mais pour y être **prêtres-marins**. Ce qui fait leur spécificité, c'est leur vie et leur travail en mer, loin des yeux des autres terriens et des autres chrétiens. Le prêtre-marin est un **Inscrit maritime**. Il n'est pas un simple passager, pas un aumônier de bord, comme il y en a sur les navires de croisière, les bâtiments de la Royale, ou sur les bancs de Terre Neuve.

Ils occupent au commerce ou à la pêche les postes au plus bas de la hiérarchie. Ils se rendent compte de la difficile obéissance à la fois aux lois de l'Église et à celles de la mer. Ils doivent choisir entre le presbyterium et l'équipage, entre le pont du navire et le plancher de la Maison des Œuvres.

Avec le prêtre-marin, l'apostolat maritime opère un changement fondamental au début des années cinquante. Jusqu'alors, l'Action Catholique ou les différents aumôniers embarqués, avaient « seulement » tenté un effort d'adaptation de l'Église aux marins. La JMC crée également un **Missel du Marin** qui est donné à ceux qui naviguent pour qu'ils puissent être en cas de nécessité en communion le dimanche avec les autres croyants. Le prêtre-marin décide de rejoindre le marin en mer.

L'affaire des prêtres au travail, et des prêtres-marins en particulier (Rome demande l'arrêt de leur navigation en 1959) a conduit à réfléchir profondément sur le sens de la mission chrétienne.

LA FOI « TROUBLE ET VIVE » DES MARINS



Tout ce qui précède montre la façon dont l'Église a « traité » ces hommes particuliers de la mer.

De leur côté, ces derniers ont montré une foi parfois un peu déroutante pour les gardiens de l'orthodoxie.

Mais cette foi a donné lieu à une pastorale particulière et de multiples manifestations qui restent ancrées dans les mémoires, et parfois encore dans le quotidien : **les bénédiction**s de la mer et des bateaux ; la part majeure de **vocables chrétiens** pour nommer les navires, les **objets religieux** dans un petit coin à bord des navires, la **christianisation** des espaces littoraux (croix, calvaires, statues ...) et la « **maritimisation** » des espaces chrétiens (vitraux, ex-votos ...).

La rencontre de deux démarches pas vraiment semblables mais pas non plus antagonistes : les marins ont pris ce qui leur convenait ...

Pourquoi l'Église a-t-elle voulu s'intéresser spécialement au « monde maritime » ? Parce que les marins sont des **gens à part** ... dans la Société et dans l'Église. Ils sont sur l'océan, loin de cette Église durant un laps de temps qui dépend du métier qu'ils exercent. Pratiquer les pêches lointaines, naviguer au long-cours, met encore plus à part des hommes qui ne partagent pas la vie des paroissiens de leur port d'attache.

Alain DOARE